



# HISTORIQUE ET DÉFINITIONS

**L**a psychologie du développement traite du développement de l'individu et souvent plus spécifiquement de celui des enfants. Ce développement est à replacer dans une société donnée en prenant en considération les aspects historiques, sociaux et politiques à l'œuvre dans celle-ci. Il est également essentiel de tenir compte des évolutions ayant déjà marqué les écrits scientifiques de nos prédécesseurs. Il s'agit donc d'un va-et-vient entre discours théoriques et scientifiques, considérations du quotidien et évolutions.

Illustrons l'un de ces va-et-vient : en 1970, Dodson publiait un ouvrage intitulé *Tout se joue avant 6 ans*, laissant ainsi à penser que le développement de l'individu ne pouvait plus changer ensuite. En 2006, l'INSERM publiait un rapport intitulé *Troubles des conduites chez l'enfant et l'adolescent*, soulevant un débat majeur dans l'ensemble de la société française car il mettait en avant des signes prédictifs de la délinquance et ce avant l'âge de trois ans. Membre du collectif « Pas de 0 de conduite chez les enfants de 3 ans », Delion fait paraître en 2008 l'ouvrage *Tout ne se joue pas avant 3 ans*, ni même avant « 7 ans, le fameux âge de raison » précise-t-il (*ibid.*, p. 9) dans son avant-propos.

L'écrit que nous proposons ici est une photographie de la psychologie du développement, de l'enfance à l'adolescence, dans notre société et en fonction de choix théoriques qui sont les nôtres.

# Définitions

## 1. Origine

Dans l'introduction de leur ouvrage collectif (Mallet *et al.*, 2003), Mallet (*ibid.*, p. 5) écrit que « la psychologie de l'enfant, rebaptisée depuis “psychologie génétique”, puis “psychologie du développement” a été étendue à toute l'enfance, puis à l'adolescence ».

Qu'en est-il de ces différentes dénominations ? Selon Turrette et Guidetti (2000, p. 7) :

- « la psychologie de l'enfant est centrée sur l'enfant, dont elle veut décrire et expliquer le fonctionnement, et son évolution de l'enfance à l'adolescence [...] ;
- la psychologie génétique est centrée sur l'aspect évolutif des comportements, sur leur genèse [...] ;
- la psychologie du développement est le terme qui tend actuellement à se substituer à celui de psychologie génétique : comme elle, il renvoie à l'étude du changement, sans la restreindre à ceux qui se produisent pendant l'enfance car il correspond à l'étude des changements qui se produisent au cours de l'évolution du début à la fin de la vie [...] Il ajoute à l'étude de l'évolution des processus et des comportements, celle de leur involu- tion ».

Par ailleurs, Lehalle et Mellier (2005, p. 15) soulignent que « le qualificatif de “génétique” se réfère à la “genèse” et non pas aux “gènes” [...] et les psychologues ont été contraints de modifier leur appellation pour éviter les risques de confusion ».

Pendant longtemps, la psychologie du développement s'est « cantonnée » à l'étude du développement de la naissance à la fin de l'adolescence. Pourtant, c'est en 1970 que Goulet et Baltes « posent les bases de leur conception du développement humain dans le premier livre de la série *Life-Span Developmental Psychology*. [...] Ce courant de la psychologie du développement s'intéresse à la description l'explication et l'optimisation des changements (ou des constances) de conduite chez l'homme de la conception à la mort » (Schleyer-Lindenmann, 2006, p. 303).

## 2. Champs et pratiques de la psychologie du développement

La psychologie du développement correspond à l'étude du psychisme dans sa formation et ses transformations, en insistant sur l'explication des processus de changement. Parmi les facteurs intervenant dans cette explication, nous trouvons les contextes de vie pluriels que l'individu rencontre.

La présence des psychologues auprès des enfants notamment date d'environ une quarantaine d'année, après que la vision de l'enfant a évolué passant d'un « tube digestif aveugle, sourd et muet » à une personne ayant des compétences précoces et capable dès la naissance d'interagir avec le monde qui l'entoure. La prise en compte de l'enfant comme individu à

**Psychologie du développement :** branche de la psychologie qui s'intéresse à l'histoire personnelle du sujet et aux origines des phénomènes psychologiques, en tenant compte de ses divers contextes de vie.

part entière fait suite à la Seconde Guerre mondiale et au constat par l'OMS (Organisation mondiale de la santé) d'un certain nombre de carences tant physiques que psychologiques chez les jeunes enfants. Suite aux travaux de Spitz et Bowlby notamment, l'enfant acteur de son développement prend place dans la société.

Plus spécifiquement dans le milieu scolaire, les travaux réalisés par la commission Langevin-Wallon, œuvrant pour l'élaboration d'un plan de réforme scolaire démocratique, aboutit en juin 1947 à la parution d'un rapport fondant la profession de psychologue scolaire. Ces propositions ont été suivies d'un travail en collaboration entre Henri Wallon et René Zazzo, permettant au fil du temps la présence de ces professionnels dans les établissements scolaires.

### Le rapport Langevin-Wallon (1947)

Ce rapport poursuit un triple objectif (source site web de l'AFPEN <http://www.afps.info/>):

- aider à l'adaptation réciproque de l'écolier et de l'école ;
- assurer le dépistage et l'aide aux enfants handicapés ;
- étudier les conséquences psychologiques des méthodes et des programmes.

Du point de vue de la pratique professionnelle, la psychologie du développement mène bien sûr à la profession de psychologues intervenant auprès d'enfants et d'adolescents. La richesse et la variété des pratiques dans ce champ sont telles que nous ne pouvons en relater l'exhaustivité.

Dans ce cadre, les secteurs d'emploi peuvent être variés dans les champs éducatif, de la santé ou de la protection de l'enfance : protection maternelle et infantile (PMI), structures d'accueil de la petite enfance (crèches, haltes-garderies), aide sociale à l'enfance (ASE), écoles maternelles et primaires, collèges, lycées, instituts médico-pédagogiques (IMP), instituts médico-professionnels (IMPro), instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP), services de soins et d'éducation spécialisée à domicile (SESSAD), centres médico-psycho-pédagogiques (CMP)...

L'ensemble de ces secteurs d'emploi relève du secteur public, du privé ou conventionné, ou du libéral (cf. Ricaud-Droisy *et al.*, 2007-2008).

Les établissements et services qui sont rattachés au *secteur public* appartiennent :

- soit à la *fonction publique hospitalière* (FPH) qui comprend :
  - les centres hospitaliers spécialisés gérant les secteurs psychiatriques mis en place après 1970 (hôpitaux de jour, foyers, appartement thérapeutique, CATTP (centre d'activité thérapeutique à temps partiel), centres de crise) ;
  - les hôpitaux généraux et centres hospitaliers universitaires (CHU) : service de psychiatrie, service de pédiatrie, service maternité, service de chirurgie, service de gériatrie, de gérontologie, service des troubles des conduites alimentaires, maisons de retraite, service de toxicomanie).
- soit à la *fonction publique territoriale* (FPT) (commune, département, région), dont les structures concernent les problématiques d'aide sociale à l'enfance, la protection maternelle et infantile, l'action médico-sociale précoce et le travail en crèche ;

